

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2287

présenté par  
Mme Dubost, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 51, substituer aux mots :

« que prévoient les dispositions de »,

les mots :

« prévu à ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination